



Rapport d'orientations budgétaires

Exercice 2026



PREAMBULE

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans le but d'améliorer l'information budgétaire de l'assemblée délibérante, des administrés et la maîtrise financière des collectivités territoriales de 3500 habitants et plus.

Chaque année, le Maire présente au Conseil municipal, dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) donne lieu à un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), qui représente la 1^e étape du cycle budgétaire annuel.

Le DOB ne présente pas un caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect des dispositions législatives.

Le ROB est par ailleurs transmis au Président de la Communauté de communes dans les 15 jours suivant son examen. Il est également mis en ligne sur le site internet de la commune et tenu à la disposition des usagers dans les mêmes délais.

Le rapport d'orientations budgétaires permet :

- de présenter le contexte économique national et local ;
- d'informer sur la situation financière et les équilibres budgétaires de la collectivité ;
- d'échanger sur les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier ;
- d'évoquer la pression fiscale et son évolution ;
- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- de prendre connaissance des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette.

Les orientations budgétaires proposées pour 2026 viendront concrétiser le projet politique porté par le Conseil municipal.

PREMIERE PARTIE – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

La présente partie est construite sur la base des sources publiques disponibles et données consultables:

- budget.gouv.fr - PLF 2026
- [dossier de presse PLF 2026](#)

Les indicateurs nationaux

Le débat d'orientations budgétaires pour 2026 de la Commune de Tresses se déroule au moment même où le nouveau Gouvernement emmené par le nouveau Premier Ministre Sébastien LECORNU, négocie le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 avec le Parlement.

Le 14 octobre 2025, l'Exécutif a présenté, en conseil des ministres, son projet. Il est examiné par l'Assemblée Nationale depuis le 15 octobre 2025, l'adoption définitive du projet de loi de finances devant se tenir au plus tard le 31 décembre 2025.

Le PLF 2026 vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver son modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour être en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises.

Ce plan d'action doit permettre de ramener le déficit public à 4.7% du PIB en 2026 et à moins de 3% en 2029.

L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

En retranchant des dépenses très rigides, comme la charge de la dette et l'effort supplémentaire de réarmement, les dépenses des ministères baisseront de nouveau en valeur en 2026. Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État, dont celles affectées au financement des opérateurs et des agences.

En parallèle, le Gouvernement propose d'augmenter les dépenses de mission « Défense » de +6,7 Md€ par rapport à la loi de finances pour 2025, soit une accélération de +3,5 Md€ par rapport aux évolutions déjà prévues par la loi de programmation militaire 2024-2030. La protection de la sécurité des Français justifie elle aussi de poursuivre la hausse des crédits (+0,6 Md€) et des effectifs (+1 600 emplois) du ministère de l'Intérieur. De la même manière, le ministère de la Justice, significativement renforcé sur les dernières années, connaîtra à nouveau une hausse de ses crédits (+0,2 Md€) et de ses effectifs (+1 600 emplois).

Ce projet de budget propose également de poursuivre les investissements dans les dépenses d'avenir. La réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels enseignants, donnant lieu au recrutement de 8 800 professeurs stagiaires, permettra d'accompagner au mieux les jeunes professeurs pour renforcer durablement l'Éducation nationale. De plus, les dépenses de l'Etat et de ses opérateurs

favorables à la transition écologique et énergétique progressent de 2.8 milliards d'euros par rapport à 2025.

Ce budget et le projet de loi de financement de la sécurité sociale proposent de poursuivre le rétablissement des comptes de la Sécurité sociale en visant un déficit de 17,5 Md€, avec pour objectif un retour à l'équilibre en 2029. Les recettes marqueraient une progression de 2,5 % en 2026 (+ 16,3 Md€), tandis que la progression des dépenses serait contenue à +1,6 % (+ 10,8 Md€). L'objectif national de dépenses d'assurance-maladie pour 2026 s'établirait à 270,4 Md€, en hausse de 4,3 Md€ (soit +1,6 %) par rapport à 2025.

Les indicateurs relatifs aux collectivités territoriales

Les collectivités seront également fortement mises à contribution mais en compensation de ce nouvel effort, l'exécutif annonce « un grand chantier de simplification normative » et le regroupement des dotations d'investissement existantes dans un nouveau fonds.

Voici les grandes mesures annoncées :

- DILICO : doublement du dispositif et impact sur le territoire

Instauré l'an passé et ne devant durer qu'une année, le dispositif doit être doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 milliards d'euros (720 M d'euros pour les communes, 500 M pour les EPCI, 280 M pour les Départements, et 500 M pour les Régions). Notre territoire sera impacté en 2026 à hauteur de 345 k€ pour la communauté de communes, 58 k€ pour la commune.

- Diminution du Fonds Vert passant à 650 M d'euros (contre 2.5 milliards en 2024).

- DGF « gelée » au niveau 2025

Le gel, compte tenu de l'inflation correspond à une baisse en euros constants. A noter la réintégration du montant de la fraction de TVA affectée aux Régions depuis 2018.

- Progression de la DSU, DSR de 140 M à 150 M d'euros, à pondérer toutefois car ces hausses seront intégralement financées à l'intérieur de la DGF et entraîneront des fortes pertes sur les parts forfaitaires de DGF.
- Minoration d'un ensemble de dotations appelées « variables d'ajustement » (notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) à hauteur de 527 M d'euros.
- Réduction de 25% des allocations compensatrices relevant des locaux industriels (niveau de 2021).
- Modification du calendrier pour le FCTVA

Après le gel de la TVA l'an passé, l'exécutif a décidé de poursuivre en 2026 « un encadrement, par une sous-indexation, de la dynamique de cette fiscalité ».

Cependant, il assure que, « au titre de l'exercice 2026, cette mesure serait neutre pour les collectivités locales dans la mesure où la TVA nationale prévisionnelle pour 2025, sur la base de laquelle est désormais calculée leurs fractions, est prévue en baisse par le présent PLF ». Or « le dispositif d'écèlement ne s'applique pas en cas de baisse de la TVA nationale ».

S'agissant du versement du FCTVA aux EPCI, son calendrier serait rétabli à « l'année suivant la dépense d'investissement » dans « une logique d'harmonisation et de simplification ».

A noter également la limitation de l'assiette des dépenses éligibles sur « les seules dépenses d'investissement » tout en l'étendant aux « participations des collectivités versées dans le cadre des concessions d'aménagement, lorsqu'elles financent des équipements publics ».

- Simplification des normes : un « grand chantier », en contrepartie des efforts réalisés par les collectivités :
 - Regroupement des dotations d'investissement par un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT) ;
 - Simplification du cadre en vigueur en matière de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, sans pour autant remettre en cause l'atteinte des objectifs climatiques de la France selon l'exécutif ;
 - Accompagnement des collectivités les plus fragiles avec un fonds de sauvegarde des départements porté à 300 M d'euros ;
 - Simplification de l'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques.

DEUXIEME PARTIE – ANALYSE RETROSPECTIVE ET SITUATION DE LA COMMUNE DE TRESSES

Les équilibres du budget communal

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

La structure d'un budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

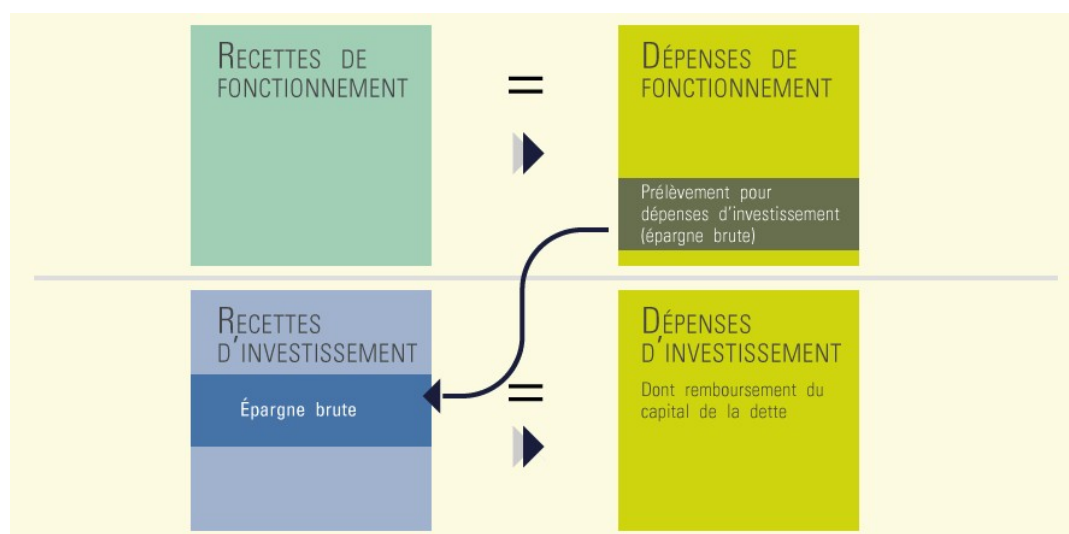
- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, regroupements intercommunaux, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions...)
- Toutes les recettes que la Collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des loyers, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la Collectivité a pu effectuer.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet, en cas de gestion vertueuse et excédentaire, de dégager une capacité d'autofinancement des investissements (CAF), également appelée épargne brute.

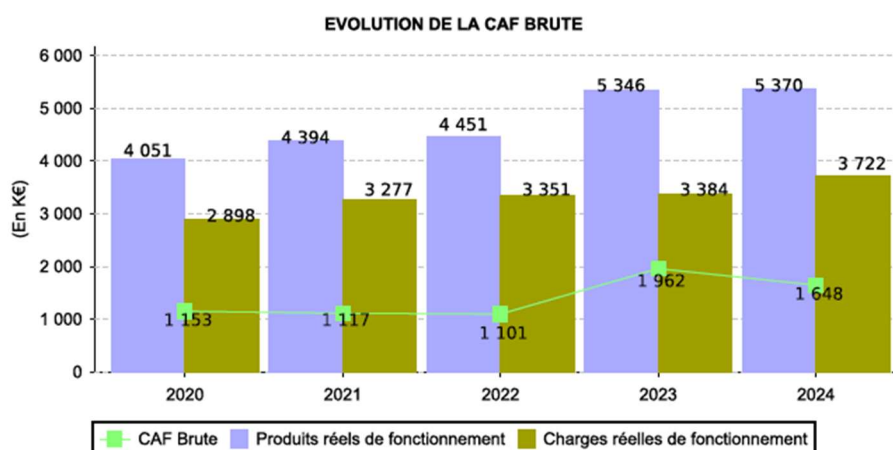
La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la Collectivité ;
- En recettes : les éventuels emprunts, les subventions obtenues dans le financement des opérations d'équipement de la Collectivité (auprès notamment de l'État, du Département et des autres financeurs sectoriels des projets).

On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement (la CAF ou épargne brute).

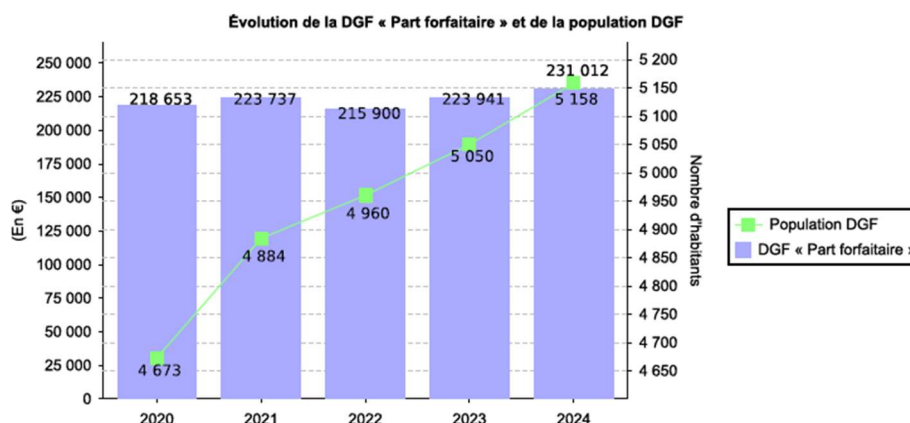


Au dernier compte administratif (2024), conformément à cette mécanique budgétaire, la CAF brute dégagée par le budget principal s'élève à 1 648 372 €. Cela représente pour Tresses une capacité d'autofinancement brute de 320 € par habitant, là où la moyenne des communes girondines de notre strate (3 500 à 10 000 habitants) est de 190 € par habitant. Bien que les comptes de l'année 2025 ne soient pas encore arrêtés, les premières constatations indiquent que ce résultat sera encore favorable avec une CAF brute de l'ordre de 1.8 M€, fruit de la gestion vertueuse de la section de fonctionnement du budget principal.



Un désengagement continu de l'Etat concernant les dotations

Depuis 2013, les Collectivités sont mises à contribution dans le cadre du redressement des comptes publics. Cette volonté gouvernementale se traduit cumulativement par des transferts de charges ou des obligations nouvelles non compensés financièrement, ainsi que par une déflation progressive des dotations financières versées aux Collectivités.



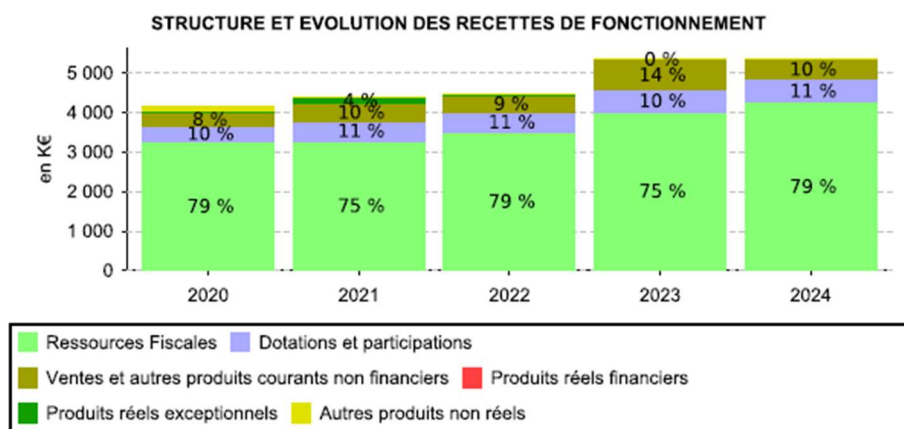
La dotation forfaitaire (DF) est la principale dotation des Communes. Pour Tresses, en 2025, l'enveloppe s'établit à 228 402 € contre 231 012 € en 2024. Depuis 2023, il est à noter que la commune dépasse le seuil des 5 000 habitants avec une population de 5 145 habitants en 2025. Malgré l'augmentation de la population, la dotation est en légère baisse cette année. Ainsi, l'effet cumulé de la démographie et de l'inflation accentue le décrochage des dotations au regard de la réalité des charges locales.

D'autres dotations viennent compléter le « panier » des relations financières entre l'État et les Collectivités. Il s'agit notamment, pour Tresses, de la Dotation nationale de péréquation (DNP, 12 263 € en 2025, + 2 k€ par rapport à 2024), de la Dotation de solidarité Rurale (DSR, 105 174 € en 2025, +15 k€ par rapport à 2024), du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR, 43 527 € en 2025, identique 2024) ou du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FNPIC, - 95 117 € en 2025, soit une augmentation de 30 k€ de prélèvement par rapport à 2024). Le solde des dotations / prélèvement est donc positif mais en perte de 11 k€ par rapport à 2024.

Un effort de gestion continu

Le contexte financier des Collectivités oblige ainsi à la prudence et à la rigueur de gestion. La Commune de Tresses s'astreint à ces principes depuis de nombreuses années. Le contrôle, constant dans le temps, des frais généraux directement maîtrisables permet à la Commune de conserver des marges de gestion en dépit du désengagement de l'État.

Le contrôle de gestion, la recherche d'efficacité de la dépense et la mise en concurrence systématique des achats conclus par la Collectivité concourent à la réalisation de cet objectif. En outre, la réalité que représente depuis 2022 l'augmentation des coûts de l'énergie a poussé la collectivité à adopter des mesures de sobriété énergétique dans ses locaux municipaux, transformant ainsi ce risque en une opportunité au profit de la réduction des consommations.



REPERES

2024		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	828	945	887	878
Dotations et participations	113	267	249	282
Ventes et autres produits courants non financiers	100	157	147	149
Produits réels financiers	0	0	1	4
Produits réels exceptionnels	3	2	1	2

Strate de référence :
 Population : 5145
 Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Il convient enfin de noter que l'effectif des agents communaux est maîtrisé et que les charges de personnel sont jugulées à Tresses. La Commune de Tresses présente un ratio de charges de personnel de 283€/habitant quand la moyenne nationale s'établissait en 2024 à 628 €/habitant.

Naturellement, ces données doivent être comparées aux charges à caractère général de 376€/habitant (314€/habitant pour la moyenne nationale des communes de même strate), conséquence des choix en termes de mode de gestion des services publics. Tresses fait intervenir des prestataires spécialisés pour notamment, l'entretien des espaces verts et de la voirie, la maintenance des bâtiments, l'accueil périscolaire et la restauration scolaire, en complément de l'action en régie des agents municipaux.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées en 2025

La commune de Tresses poursuit ses efforts d'optimisation et d'amélioration de l'utilisation des fonds publics :

- Au chapitre 011 portant sur les charges à caractères générales, le taux de réalisation du budget est de 83 % (1.780 M€). Certains articles sont en dépassement par rapport aux prévisions. Par exemple, l'article 60612 Energie et électricité (+124 k€) est en forte augmentation du fait des nombreuses régularisations des fournisseurs sur 2025, l'article 6042 Achat de prestations de services (repas cantine, + 7 k€) est également en hausse du fait de l'augmentation du nombre de repas servis. Mais en contrepartie, certains sont en deçà des prévisions, comme par exemple le compte 611 Contrats de prestations de services (- 83 k€).
- Concernant les dépenses de personnel au chapitre 012, le taux de réalisation du budget est de 72 % (1,226 M€) au moment de l'établissement du présent rapport.

Des marges de manœuvre recherchées dans la gestion courante

Les marchés sont remis en concurrence aux échéances. L'arrivée d'un agent dédié à la commande publique et recherche de subventions depuis septembre va permettre progressivement la rationalisation des achats et l'optimisation des cofinancements.

Concernant les outils de travail et logiciel métiers, la commune a recours à l'utilisation de nombreux outils de Gironde Numérique ou de Gironde Ressources dont les solutions sont peu chères limitant de ce fait le recours aux licences onéreuses lorsque cela est possible (gestion des congés, iparapheur, gestion du courrier, SIG).

Par ailleurs, la mutualisation est recherchée pour contenir le coût des services comme c'est le cas avec le service finances mutualisé de la communauté de communes ou le service instructeur urbanisme du SDEEG. En 2025, l'arrivée de l'agent en charge de la commande publique permet également de préfigurer un éventuel service commun sur les marchés publics. Des coopérations *ad hoc* sont également en vigueur comme celle conclue avec la commune de Salleboeuf pour mutualiser les moyens de la police municipale en faveur de la prévention et répression routière.

Un rythme pluriannuel d'investissement qui reste soutenu

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet chaque année la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux. La trajectoire des finances communales doit donc être tenue pour maintenir une capacité d'autofinancement élevée.

Sans compromettre tous les engagements financiers qui contribuent à soutenir la dynamique locale (associations, écoles, services publics...), la gestion de la commune doit être rigoureuse pour respecter le plan pluriannuel d'investissement dont les principales opérations sont consacrées à :

- La construction de l'école maternelle (APCP n°1)
- La réalisation du réseau de chaleur en géothermie (APCP n°2)
- Le pôle éducatif de la Séguinie (APCP n°3)
- Le Plan Vélo
- La rénovation énergétique des bâtiments municipaux
- L'accessibilité des bâtiments et espaces publics
- La réhabilitation du centre technique municipal
- Les opérations d'investissement courantes sur la voirie et les bâtiments
- Les études de programmation sur la voirie et les bâtiments

TROISIEME PARTIE – NIVEAU PREVISIONNEL D’EXECUTION DES BUDGETS COMMUNAUX, EXERCICE 2025 :

Préambule :

Les tableaux présentés ci-après proposent une projection indicative de l’exercice 2025 sur les différents budgets communaux. Ils ne préfigurent pas des comptes administratifs 2025, dans la mesure où l’exercice n’est pas terminé.

L’état de consommation des crédits du budget principal au 23/10/2025

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Somme de prévu 2025	Somme de réalisé 2025
011 - Charges à caractère général	2 150 640,00 €	1 780 600,86 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 700 000,00 €	1 226 047,44 €
014 - Atténuations de produits	115 400,00 €	105 646,20 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 450 705,72 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	307 100,00 €	268 990,68 €
66 - Charges financières	46 460,12 €	19 044,42 €
67 - Charges spécifiques	7 000,00 €	4 460,43 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	9 500,00 €	0,00 €
Total général	7 046 805,84 €	3 404 790,03 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Somme de prévu 2025	Somme de réalisé 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 712 578,92 €	1 712 578,92 €
013 - Atténuations de charges	5 000,00 €	13 841,81 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 600,00 €	3 114,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	317 576,92 €	262 202,56 €
73 - Impôts et taxes	948 255,00 €	948 255,00 €
731 - Fiscalité locale	3 420 025,00 €	3 242 126,90 €
74 - Dotations et participations	580 770,00 €	593 148,35 €
75 - Autres produits de gestion courante	35 000,00 €	196 285,01 €
76 - Produits financiers	0,00 €	14,18 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €	2 830,94 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 000,00 €	15 885,37 €
Total général	7 046 805,84 €	6 990 283,04 €

Section d'investissement :

DEPENSES D INVESTISSEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
101 - TRAVAUX DE VOIRIE	211 505,58 €	98 907,21 €
102 - MAIRIE	116 975,88 €	89 178,67 €
103 - ECLAIRAGE PUBLIC	23 084,80 €	2 985,84 €
104 - ECOLE ELEMENTAIRE	169 641,93 €	149 182,33 €
105 - ECOLE MATERNELLE	152 269,21 €	152 266,22 €
1051 - TRAVAUX ECOLE MATERNELLE	630 884,78 €	377 703,64 €
106 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	156 553,60 €	132 361,45 €
107 - AUTRES BATIMENTS	453 376,23 €	180 643,83 €
108 - ACCESSIBILITE	70 000,00 €	0,00 €
109 - TERRAINS	177 254,00 €	113 281,31 €
111 - MATERIELS ET EQUIPEMENTS	68 592,39 €	22 085,44 €
112 - CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE	7 452,00 €	0,00 €
113 - POLE SEQUINIE	2 778 000,00 €	153 163,70 €
114 - RESEAU DE CHALEUR	475 425,32 €	431 917,14 €
115 - SCHEMA VELO	1 300 000,00 €	4 488,00 €
116 - BUDGET PARTICIPATIF	20 000,00 €	18 096,90 €
91513 - MARES	18 383,09 €	13 982,23 €
91514 - Salle multi-activités sportives PETRUS	313,62 €	313,62 €
91621 - maison des associations MARES	13 081,79 €	12 259,64 €
Hors Opération	3 044 948,86 €	2 890 239,53 €
Total général	9 887 743,08 €	4 843 056,70 €

Détail des dépenses hors opération :

Hors Opération	3 044 948,86 €	2 890 239,53 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 702 448,86 €	2 702 448,86 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 600,00 €	3 114,00 €
041 - Opérations patrimoniales	24 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 400,00 €	736,70 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	279 500,00 €	167 096,50 €
204 - Subventions d'équipement versées	17 000,00 €	16 843,47 €
27 - Autres immobilisations financières	8 000,00 €	0,00 €

RECETTES D INVESTISSEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
104 - ECOLE ELEMENTAIRE	0,00 €	12 015,00 €
105 - ECOLE MATERNELLE	1 158 971,66 €	1 170 986,66 €
107 - AUTRES BATIMENTS	210 118,50 €	210 118,50 €
109 - TERRAINS	14 784,00 €	14 784,00 €
113 - POLE SEGUINIE	186 671,00 €	0,00 €
114 - RESEAU DE CHALEUR	0,00 €	79 240,00 €
115 - SCHEMA VELO	403 054,60 €	87 110,98 €
Hors Opération	7 914 143,32 €	1 739 821,91 €
Total général	9 887 743,08 €	3 314 077,05 €

Détail des recettes hors opération :

Hors Opération	7 914 143,32 €	1 739 821,91 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 450 705,72 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00 €	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	24 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 840 358,22 €	1 739 377,69 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 339 079,38 €	444,22 €

L'état de consommation des crédits du budget annexe ASSAINISSEMENT au 23/10/2025

Section d'exploitation (fonctionnement) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
011 - Charges à caractère général	10 000,00 €	3 325,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	29 000,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	120 000,00 €	118 389,45 €
65 - Autres charges de gestion courante	191 500,00 €	104 850,11 €
66 - Charges financières	20 484,00 €	10 314,00 €
67 - Charges exceptionnelles	16 400,00 €	1 859,20 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00 €	0,00 €
Total général	388 384,00 €	238 737,76 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	9 000,00 €	7 325,36 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	367 984,00 €	251 959,67 €
74 - Subventions d'exploitation	11 400,00 €	0,00 €
Total général	388 384,00 €	259 285,03 €

Section d'investissement :

DEPENSES D INVESTISSEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
102 - réseau d'assainissement	809 810,87 €	671 810,87 €
91501 - réseau eaux usées les Hauts de Tresses	941,70 €	941,70 €
Hors opération	29 000,00 €	22 325,36 €
Total général	839 752,57 €	695 077,93 €

Détail des dépenses hors opération :

Hors opération	29 000,00 €	22 325,36 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00 €	7 325,36 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	15 000,00 €

RECETTES D INVESTISSEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
Hors opération	839 752,57 €	898 902,02 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	562 822,95 €	562 822,95 €
021 - Virement de la section d'exploitation	29 000,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	118 389,45 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	117 689,62 €	117 689,62 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	100 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 240,00 €	0,00 €
Total général	839 752,57 €	898 902,02 €

L'état de consommation prévisionnel des crédits du budget annexe LOGEMENTS SOCIAUX au 23/10/2025

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
011 - Charges à caractère général	470,80 €	0,00 €
66 - Charges financières	4 400,00 €	-392,87 €
Total général	4 870,80 €	-392,87 €

Une régularisation sur les ICNE a été opérée, d'où le montant négatif sur le chapitre 66.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 870,80 €	4 870,80 €
Total général	4 870,80 €	4 870,80 €

Section d'investissement :

DEPENSES D INVESTISSEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
101 - logements	11 014,56 €	0,00 €
Hors opération	11 000,00 €	10 691,11 €
Total général	22 014,56 €	10 691,11 €

Détail des dépenses hors opération :

☒ Hors opération	11 000,00 €	10 691,11 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 000,00 €	10 691,11 €

RECETTES D INVESTISSEMENT	Somme de prevu 2025	Somme de réalisé 2025
☒ Hors opération	22 014,56 €	22 014,56 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 014,56 €	22 014,56 €
Total général	22 014,56 €	22 014,56 €

QUATRIEME PARTIE – LES GRANDES ORIENTATIONS DES BUDGETS 2026

Les missions de préparation des orientations budgétaires, de la saisie des budgets, de l'exécution des budgets, de stratégie financière ont été conduits toute l'année avec le service commun de finances (cdc des coteaux bordelais, Tresses, Bonnetan). L'indice de pilotage comptable rendu en mai 2025 est de 100/100 ce qui confirme la dynamique positive du travail conduit par les services en mutualisation.

L'établissement du présent rapport d'orientation budgétaire se situe dans un contexte préélectoral qu'il convient d'appréhender avec prudence. Aussi, les orientations fixées seront essentiellement tournées vers la continuité des opérations d'investissement déjà engagées ou prêtes à l'être. Sur le fonctionnement les crédits budgétaires 2026 seront reconduits sauf exception.

Les recettes envisagées pour 2026

En Fonctionnement

Le « Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses » est projeté stable (328 000 €), en lien avec la volonté communale de prendre à sa charge les conséquences de l'inflation sur les services facturés aux familles, en particulier celle des prestations de restauration scolaire.

Les « Chapitre 73 – Impôts et taxes » et « 731 fiscalité locale » (respectivement 948 k€ et 3,4 M€) seront stables en l'absence d'information sur la revalorisation des valeurs locatives pour 2026. L'attribution de compensation communautaire ainsi que les autres recettes fiscales et autres taxes perçues par la Commune (dotation de solidarité communautaire, droits de mutation, taxe sur les pylônes...) sont envisagées stables pour 2026.

Au « Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations », les recettes sont envisagées stables pour 2026, basées sur les résultats de 2025. Toutefois, une incertitude demeure quant aux nouvelles modalités de calcul du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO estimé à 58 k€). Le projet de loi de finances de 2026 confirme la suppression du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement.

Le « Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante » est envisagé à la baisse du fait de la vente du parc de logements appartenant à la commune à l'OPHLM Gironde Habitat. La vente devrait être conclue entre décembre 2025. La prévision de recettes des loyers sera réduite de 70.000 €.

Les résultats ne sont pas encore connus mais devraient permettre de répartir les excédents entre fonctionnement et investissement pour maintenir un haut niveau d'autofinancement.

En Investissement

Le principal outil de financement des opérations d'investissement sera recherché au travers de l'autofinancement, via une maîtrise rigoureuse des crédits de fonctionnement.

La recherche active de subventions et financements externes sera poursuivie, en accord avec les règlements d'intervention des nouveaux dispositifs (Fonds d'Investissement pour les Territoires –FIT ; appels à projets publics ou privés...).

A noter qu'une recette exceptionnelle est attendue suite à la vente du parc de logements du domaine privé de la commune pour un montant de 2 160 000 €. Le conseil municipal s'est prononcé le 1er octobre dernier sur cette question et la signature de l'acte authentique devrait intervenir en décembre 2025, la recette sera donc prévue au BP 2026.

Compte tenu du fort niveau de dépenses d'investissement sur les exercices 2024 et 2025 pour l'école maternelle et la géothermie, ces opérations arrivant à leur terme, la prévision du FCTVA sera ajustée ainsi que les encaissements des subventions.

Les priorités d'action (et de dépenses) de l'exercice 2026

1/ Une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les marges de gestion sur les dépenses de fonctionnement sont relativement faibles, après plusieurs exercices successifs d'optimisation de l'efficacité de la dépense (remise en concurrence de contrats, pratiques économes au quotidien...).

L'ensemble des charges à caractère général sera donc particulièrement étudié pour rester à son niveau actuel aux alentours de 2 050 000 € tout en anticipant d'éventuels nouveaux besoins.

Au chapitre 12, la masse salariale sera affectée par l'augmentation de 4 points de la cotisation à la CNRACL (+ 35 000 €). L'effort se poursuivra à nouveau en 2027.

Quelques mouvements de personnel ont affecté la masse salariale en 2025. Quelques recrutements ont été réalisés en 2025 pour remplacer des mutations et pour renforcer l'expertise des services. En continuité avec le ROB 2025, la réflexion sur l'attractivité de la collectivité et la stabilité dans l'emploi des effectifs sera poursuivie en 2026 sur le volet Indemnité Forfaitaire pour Sujétions et Expertise (IFSE) avec une première étape de révision en 2026 (estimée à + 30k€), suivie d'une deuxième en 2027. La prévision budgétaire restera toutefois stable, ces modulations restant maîtrisées au sein du chapitre reconduit à 1,7 M€ (3 %).

Le chapitre 65 (subventions, organismes de regroupements et indemnités), à la structure rigide financièrement, est envisagé dans les mêmes contours que les exercices précédents. A ce titre, la subvention du CCAS est revalorisée à 20 000 € (inflation des coûts, augmentation des demandes de subventions rentrées scolaires), tout comme l'enveloppe dédiée aux associations (75.000 € y compris les chèques associatifs).

La maîtrise de ces charges de fonctionnement, à laquelle élus et agents prennent part, réside dans la volonté de concrétiser les priorités fixées, de maintenir et développer la qualité du service public communal et de dégager une capacité d'autofinancement des projets et investissements nouveaux (au moyen du chapitre 023 « virement à la section d'investissement »). L'enjeu est bien de préserver l'avenir et de contribuer à l'équipement de la Commune.

2/ Poursuivre les opérations engagées et prévoir les nouvelles opérations essentielles

- Opérations en faveur des enfants et des écoles : clôturer l'opération de l'école maternelle (environ 130 000 € en 2026) et projet du Pôle Educatif de la Séguinie (2,7 M € de crédits en 2026)
- Efforts en faveur de la transition écologique :
 - o achèvement du réseau de chaleur en géothermie (5 000 €) ;
 - o plan vélo : tranche 1 (avenue de Desclaud et avenue des trois lieues) 1,5 M€
 - o Rénovation énergétique et accessibilité de la mairie 520 000 €
- Un schéma directeur des eaux pluviales assorti d'un programme de travaux sera réalisé permettant de bénéficier d'une cartographie précise des réseaux et d'identifier les points d'amélioration (85 000 €)
- Réhabilitation du centre technique municipal (300 000 €)
- La réalisation du local mis à disposition notamment des associations de pétanque (75 000 €)
- Lancement des travaux de mise en accessibilité des ERP (300 000 €)
- Étude de valorisation foncière du centre-ville avec l'EPFNA (9 240 €)
- Sur le budget de l'assainissement collectif, une tranche de travaux portant sur le secteur de Pitouret, Collège et Marès pour poursuivre la réhabilitation du réseau (250 000 €)

3/ Bien vivre ensemble et animer la Commune

Les dépenses de solidarité continueront d'être portées par le Centre Communal d'Action Sociale, dans le respect des orientations fixées par son Conseil d'administration (20 000 € de subvention au CCAS).

L'accès de tous au logement demeure, conformément aux engagements du Conseil municipal, une préoccupation dans l'aménagement du territoire communal. La Commune s'approche de l'objectif légal de 25 % de logements sociaux, ce qui lui permettra prochainement de ne plus s'acquitter de la pénalité prévue par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain pour les communes n'atteignant pas encore leur objectif. Pour 2026, cette pénalité devrait être neutralisée grâce à la déduction de la subvention de 15 000 € accordée à l'opérateur Gironde Habitat pour la réhabilitation d'un logement locatif social.

La culture, le sport et la vie associative bénéficieront d'un engagement budgétaire renouvelé en 2026. La **salle du Reflet** développera une programmation culturelle riche au profit de tous les publics, et en particulier les scolaires. Ce même équipement offre également aux associations la possibilité de mener leurs activités et projets dans des conditions optimales.

Le budget des subventions aux associations est estimé à 75 000 € réparti comme tel :

- La ventilation des subventions fera l'objet d'un arbitrage budgétaire par bénéficiaire faisant suite à la réponse des associations au dossier transmis par le service vie associative (budget estimé 59.000€) ;
- Le chèque associatif est désormais accessible à tous les pratiquants tressois (budget estimé 16.000 €).

Naturellement, aux côtés des nombreux rendez-vous programmés au Reflet, les **temps forts de la vie communale** seront maintenus (Culture BazAar, ateliers et animations de la médiathèque, fête locale, fête des associations, carnaval, marchés gourmands, semaine bleue. Une réflexion est également en cours pour la création d'une soirée "réveillon de fin d'année".

CINQUIEME PARTIE – LA VISION PLURIANNUELLE

La commune a créé trois autorisations de Programme pour mieux suivre le plan pluriannuel d'investissement : AP n°1 pour la reconstruction de l'école maternelle ; AP n° 2 pour la géothermie; AP n°3 pour la construction du pôle éducatif de la Séguinie.

Cette gestion vise à respecter la trajectoire financière prospective et pluriannuelle de la collectivité. Le principe des autorisations de programme et crédits de paiement pourra être reconduit en fonction de l'avancé des projets qui s'inscriront dans la durée.

Il est possible que les projets de mise en accessibilité ou de rénovation énergétique des ERP puissent être programmés prospectivement avec des APCP dès lors que les avant-projets auront été établis par les maîtres d'œuvre.

La projection pluriannuelle des crédits d'investissement sera facilitée par la généralisation des APCP.

SIXIEME PARTIE – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE COMMUNALE

Les Collectivités empruntent uniquement pour financer leurs investissements de long terme. Tresses est, comparativement à la plupart des Communes, modérément endettée. Au 16 octobre 2025, l'état de la dette bancaire s'établit de la façon suivante sur les différents budgets communaux :

Budget Commune :

Prêteur	Date d'obtention	TEG	Durée (mois)	Capital emprunté	Capital restant dû	Annuité 2026
Caisse des Dépôts et Consignations	09/02/2015	0,59%	240	115 000,00	61590.27	9 846.59
Caisse des Dépôts et Consignations	13/07/2015	1,13%	240	145 000,00	78427.68	6 522.62
Crédit Mutuel	15/03/2017	1,23%	240	1 000 000,00	628 833.76	56 650,71
La Banque Postale	20/03/2018	1,55%	228	2 200 000,00	1 389 473.64	135 627.11
La Banque Postale	16/10/2020	0,65%	240	2 000 000,00	1 550 000.00	109 360.00
Total *				5 460 000,00	3 708 325.35	318 007.03

Budget Assainissement :

La Banque Postale	08/11/2023	4,32%	300	500 000,00	470 000.00	39 764.00
Total				500 000,00	470 000,00	39 764,00

Budget Logements Sociaux :

Caisse des Dépôts et Consignations	30/04/2018	2,23%	180	150 000,00	87 512.69	11 346.79
Caisse des Dépôts et Consignations	30/04/2018	0,00%	180	45 000,00	25 154.88	3 144.36
Total				195 000,00	112 667.57	14 491.15

Au 16 octobre 2025, le capital restant dû de l'ensemble des budgets communaux s'élève à **4 290 992.92 €**.

(*) Un emprunt de 3 000 000 € est en cours de souscription (délibération D2025-81) au taux variable indexé sur le taux du livret A (actuellement 1.70%) + 0.40 % soit un taux de 2.10% au démarrage du prêt. L'amortissement du capital sera constant de 37 500 € durant 20 ans. Les remboursements trimestriels intérêts compris seront de 53 250 € la première année.

La capacité de désendettement de la Commune reste maîtrisée. L'encours communal rapporté à la capacité d'autofinancement (CAF) demeure inférieur à la moyenne des Communes girondines de notre strate. Pour le budget principal de Tresses, il était au 31 décembre 2024 de 2.66 années de CAF brute. Avec le nouvel emprunt en cours de souscription, la capacité de désendettement de la commune reste maîtrisée à moins de 6 années de CAF brute.

* * * * *

A Tresses, le 14 novembre 2025

Christophe VIANDON



Adjoint délégué
à l'Aménagement durable et aux Ressources



Christian SOUBIE



Maire de Tresses